PROCÈS VERBAUX

SAISON 2021/2022

JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°7 - publié le08 septembre 2021

Commission d'Appel Réglementaire

PROCÈS-VERBAL N°2

DECISION

REUNION DU 1er SEPTEMBRE 2021

Présidence : Pierre FAURIE
Présents : Mme COURTIAL – MM. BERTRAND et EXBRAYAT.
Absents excusés : - MM. CROTTE – GIRON - KERDO – LE JEUNE et RICHARD.

AR 2022 01 – FC BERZEME interjetant appel d'une décision de la Commission des Championnats et Coupes Seniors

Le 1er septembre 2021, après le rappel des faits et de la décision objet du recours, ont été entendus

Du FC BERZEME :
MM. Grégory FLAUGERE et Jérémy SEVENIER, président du club,

ET

M.Djamel DJEDOU, président de la Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations, accompagné de M. Pascal BRUYAT.,

Les faits

La saison 2019/2020 n'ayant pu être menée à son terme, le Comité exécutif de la FFF (COMEX) a édicté des règles communes à tous les championnats de district. Celles ci prévoyaient notamment un classement en fonction d'un coefficient résultant du quotient entre le nombre de points obtenus et le nombre de matches joués.

Sur cette base ont été déterminées les accessions et relégations et établi le classement des équipes d'un même biveau de championnat pouvant être appelées à évoluer à l'échelon supérieur en cas de défections d'équipes de ce même niveau de compétition.

Pour la D5 ce classement a fait l'objet d'un PV de la Commission des Championnats et Compétitions publié le 16/05/2020 sous le n° 23. Après les deux premiers de la liste admis à jouer en D4 dés la saison 2020/2021, venaient trois équipes, Malataverne, Veyras et Berzème avec un même coefficient de 2,375. Celles-ci ont donc été départagées par leur goal avérage général donnant le classement suivant : Veyras puis Berzème et Malataverne.

Le 24 mars 2021 le COMEX a prononcé l'arrêt définitif des compétitions de district et décidé qu'aucun nouveau classement ne serait opéré pour 2020/2021 considérée comme blanche. Il s'ensuit que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition que la précédente sous réserve des ajustements liés aux vacances éventuelles, réglées en fonction des classements de la fin de saison précédente.

Dans ce but, à la suite de deux défections en D4, la Commission des Championnats a repris la liste établie en fin 2019/2020 en corrigeant une erreur qui avait été commise au préjudice de Malataverne relative au nombre de matches joués. De ce fait l'équipe de Berzème s'est retrouvée en troisième position, précédée notamment par celle de Malataverne. Elle n'a donc pas été retenue pour jouer en D4.

Par mél du 26 juillet dernier le Président du Club a interjeté appel de cette décision de la Commission des Championnats modifiant l'ordre établi à la fin de la saison, publiée le 21/07/2021 dans le journal Foot n°1 du District.

Examen au fond

Les Représentants de Berzème déclarent ne pas mettre en cause la correction apportée au coefficient de Malataverne qui passe de 2,375 à 2,50, ni son admission en D4 qui en est résulté pour la saison à venir. Ils estiment cependant que cette correction ne devait pas porter préjudice à leur club en soulignant la tardiveté de l'opération. Ils font valoir que le classement établi à la fin de 2019/2020 est devenu définitif pour n'avoir jamais été contesté, qu'il est donc figé et ne pouvait être modifié. Ils en déduisent qu'il permet à leur équipe d'être admise en D4 pour la saison 2021/2022.

La liste des équipes pouvant être appelées à jouer en D4 en cas de vacances consécutives aux défections a fait l'objet du PV n° 23 de la Commission des Championnats seniors. Celui-ci n'a donné lieu à aucun recours. Certes la Commission des Championnats a rapidement décelé l'erreur affectant le coefficient de Malataverne mais elle n'a pas jugé utile de la corriger. En effet une telle correction ne présentait alors aucun intérêt au vu des défections constatées en D4 pour 2020/2021. Ce n'était plus le cas à l'orée de la saison suivante. Il état donc normal et équitable que Malataverne soit rétabli dans ses droits sans que pour autant Berzème n'ait à en subir les conséquences.

La saison blanche décidée par le COMEX implique de prendre en compte pour la composition des championnats de District les classements établis à l'issue de la saison 2019/2020, y compris celui des équipes appelées à évoluer à un échelon supérieur en remplacement d'équipes défaillantes à ce même niveau de compétition. Ainsi pour combler les vacances constatées en D4 pour la saison 2021/2022 il convient de se référer à la liste établie à l'issue du championnat 2019/2020. Celle-ci devenue définitive à défaut de recours la mettant en cause, ne pouvait être modifiée. Il s'ensuit que l'équipe de Berzème doit être regardée comme venant en rang utile pour combler l'une des deux vacances dégagées en D4 pour 2021/2022. Il convient donc de donner une suite favorable à sa demande.

Par ces motifs la Commission d'Appel :

- **reconnait équitable et donc justifiée la décision de la Commission Championnats Séniors de corriger l'erreur commise au préjudice de MALATAVERNE et de rétablir le Club dans ses droits ;**
- **relève cependant que le FC BERZEME est fondé à se prévaloir du classement établi à la fin de la saison 2019/2020, devenu définitif faute d'avoir été contesté dans les délais prévus à cet effet ;**
- **décide en conséquence que son équipe, comme celle de MALATAVERNE, doit être admise à jouer le championnat D4 pour la saison 2021/2022.**

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
P. FAURIE

District Drôme Ardèche de Football

Commission Statut de l'Arbitrage

PROCÈS-VERBAL N° 2 Bis

Réunion du 30 août 2021

Président : M. Eric MILHAN.
Membres : MM. Vincent BRET, Nicolas BRUNEL, Marc DUPUIS, Philippe GIRODON, François MICHELAS et Maurice CHABBAT.

Clubs en infraction pour la saison 2020 / 2021, reconduits pour la saison 2021/2022.

N° Clubs	Niveau de Compétition le plus élevé	CLUBS	Arbitres Manquants	Années d'Infractions	Mutés Autorisés Pour 2020/2021
530928	D4	A ST BARTHELEMY LE PIN / GROZON	1	1	4
528652	D4	E.S. ST JEURE D'AY	1	1	4
538001	D4	R.C. SAVASSON	1	1	4
544713	D4	S.C. ROMANS	1	3	0 Montée Interdite

Clubs ayants droit à des mutés supplémentaires pour la saison 2021/2022

Application de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage ; voici les choix des clubs.

« Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipe(s) de District de son choix, définie(s) pour toute la saison avant le début des compétitions ».

N° du Club	Nom des Clubs	Nombre de mutés supplémentaires	Equipe ayant un muté supplémentaire
504375	F.C. BOURG LES VALENCE	1	D1
509606	F.C. PORTOIS	1	D1
532822	C.OM CHATEAUNEVOIS	1	D2
581391	F.C. CHATELET	1	D2
529726	A.S. PORTUGAISE VALENCE	1	D2
532844	F.C. MUZOLAIS	1	D2
519000	ESP. HOSTUNOISE	1	D2
580604	A.S. VEORE MONTOISON	1	D3
550632	U.S. DU VAL D'AY	1	D2
535236	R.C. MALVINOIS MAUVES	2	D2 (2)
590379	U.S. VALLEE-JABRON	1	D3
560137	ALLEX CHABRILLAN EURRE F.C.	1	U18
560190	UNION SPORTIVE BAS VIVARAIS	1	D3
552154	U.S. MONTMEYRAN	1	D3
504247	U.S. VALS LES BAINS	1	D3
551087	VALLIS AUREA FOOT	1	D3
518181	U.S. PONT LA ROCHE	1	D3
580873	E.S. NORD DROME	1	D3
526435	F.C. MONTMIRAL PARNANS	2	D4 (2)
529083	U.S. MEYSSE	1	D5
531589	A.OM.C. ST REMEZE	1	D5

Le président Eric MILHAN Le secrétaire Marc DUPUIS

District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations

PROCÈS-VERBAL N°3

REUNION du 06 Septembre 2021

Président : DJEDOU Djamel
Présents : Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME, Denis GLANDU. Pascal BRUYAT

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail ci-dessous :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Conformément aux directives du COMEX de la FFF, seuls les licenciés (dirigeants et joueurs) munis du Pass sanitaire pourront participer aux rencontres officielles.

Il est conseillé aux Clubs de prévoir un référant COVID ou à défaut tout dirigeant licencié pour le contrôle du Pass sanitaire (en présence de son homologue adverse).

La commission vous invite à prendre connaissance des directives concernant le protocole sanitaire sur le site internet du District.

COURRIERS REÇUS

BERG HELVIE, PORTES HAUTES CEVENNES , US BAS VIVARAIS , OL RUOMSOIS **Lu et noté.**

REFERENT D1 ET D2

Responsable :
Éric THIVOLLE

REFERENT D3

Responsable :
Stéphan MONTALBANO

REFERENT D4 et D5

Responsable :
Bernard DELORME

À la suite de la décision de la commission d'appel réglementaire, le FC BERZEME est intégré dans le championnat de D4.

RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Responsable :
Éric THIVOLLE

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Le tirage des coupes sera publié sur le site cette semaine, pour les Clubs désirants jouer le samedi soir, merci de nous en informer dans les plus brefs délais.

RESPONSABLE VETERANS

Responsable :
Stéphan MONTALBANO

Les Clubs désirant s'engager dans la catégorie Vétérans sont priés de se faire connaitre auprès de la commission rapidement, avant la clôture des engagements. Vous pouvez aussi contacter Mr MONTALBANO au 06.25.45.06.02

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :
Denis GLANDU

Le championnat reprend ses droits la semaine 39.

Le calendrier est en ligne sur le site, vous pouvez le consulter dès à présent. Si vous décelez des erreurs, merci de faire remonter l'information.

Les licences doivent être validées au plus tard 4 jours fermes avant la rencontre.

La commission remercie le FC EYRIEUX EMBROYE de bien vouloir ramener la coupe « Challenge FOOT DIVERSIFIE » ayant été remporté la saison 2018-2019.

Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N°05

du 31/08/2021

Présents : REBOULLET Mathilde, LAULAGNET Roselyne, BRESSON, Claude, AUBERT Philippe.
Excusés : CHANAS Flavie, FUSTIER Thomas,.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Permanences : Le mercredi de 18h30 à 20h00.

TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Tournois autorisés :

- US PEYRINS :
  - U7 le 11 Septembre 2021,
  - U9 le 11 Septembre 2021,
  - U11 le 11 Septembre 2021,
  - U13 le 11 Septembre 2021,

ENTENTES – SAISON 2021 / 2022

Ententes autorisées
Rappel : Les équipes de D1 en entente ne peuvent pas monter en Ligue en fin de saison.
Le premier club cité gère l'entente

- **U 15**
  - US MONTMEYRAN – ENT CREST AOUSTE.

ENGAGEMENTS SAISON 2021-22

Vous trouverez ci-dessous les dates d'engagement de vos équipes pour la saison 2021-2022.

Compétitions	Dates limites d'engagement
U18 F	10 Septembre 2021
U15 F	10 Septembre 2021
U9	09 Septembre 2021
U7	09 Septembre 2021
Futsal U13-U15-U18	30 Septembre 2021

JOURNEES ACCUEIL FOOT ANIMATION

Les clubs sont priés de noter les dates des journées d'accueil :

- U11 : 18 / 09 / 2021
- U9 : 25 / 09 / 2021
- U7 : 02 / 10 / 2021.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Clôture des engagements : Vendredi 10 Septembre 2021.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Festival PITCH U13 : Les équipes 1 et 2 de chaque club sont engagées pour cette compétition sauf si le club a fait la demande de retirer son équipe par mail à la Commission.

Le 1er Tour du Festival PITCH aura lieu **le samedi 18/09/2021 à 14H30**.

Les perdants du 1er Tour ainsi que les équipes 3, 4, 5… des clubs participeront à la Coupe Charles ANDRE. Le 2ème Tour du Festival PITCH U13 et le 1er Tour de la Coupe Charles ANDRE auront lieu le samedi 13/11/2021.

Lors de la diffusion des poules, la 1ère équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 14H30.

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

Avant chaque plateau, les équipes participent à l'épreuve obligatoire de jonglage. Si une équipe refuse cette épreuve, elle ne peut pas participer au plateau.

Déroulement de l'épreuve de jonglage :

- 50 contacts des pieds sans surface de rattrapage, départ libre (sol ou à la main)
- 20 têtes
- Chaque joueur a droit à 2 essais
- Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match participent à l'épreuve
- Les groupes de joueurs se font par numéro de joueur : les n° 1 ensemble, les n° 2 ensemble… La comptabilité des jongles est faite par les joueurs de chaque équipe en présence de leur éducateur.
- Pour chaque équipe, le total des jongles des 8 meilleurs joueurs est pris en compte.

Déroulement du plateau :

- Les parties se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** pour les poules de **4 équipes** et en **2 périodes de 15 minutes** pour les poules à **3 équipes** conformément au règlement du Foot à 8.

- Un repos de 2 minutes est prévu entre chaque rencontre.
- L'attribution des points est 4 points pour match gagné sur le terrain, 2 points pour match nul sur le terrain et 1 point pour match perdu sur le terrain
- Le classement sera établi par addition des points obtenus sur le terrain.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en premier par le goal-average particulier et en second, par le total du nombre de jongles effectués par les 8 meilleurs scores.

A noter :

- Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.
- Les poules du 1er Tour sont diffusées sur le site du District dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes.
- La feuille de match spécifique (à éditer en double exemplaire) ainsi que la feuille des résultats sont à télécharger sur le site du District dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes.
- Une fois le plateau effectué, les clubs organisateurs doivent retourner toutes les feuilles par mail à la Commission des Compétitions Jeunes en précisant dans l'objet du mail « PITCH U13 – nb Tour »

Phase de brassage :

La phase de brassage débutera **le samedi 25/09/2021** pour tous les niveaux.

Rappel Niveau Excellence**:** Les clubs qui représenteront le District pour le Critérium LAURA Foot qui se déroulera au Printemps 2022 seront Labellisés ou engagés dans le processus de labellisation.

U15

Responsable : Flavie CHANAS : 06 21 43 38 99 & Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les calendriers U15D1, U15D2 et Brassage sont parus.

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les calendriers U18D1, U18D2 et Brassage sont parus.

L'horaire officiel des rencontres est fixé au dimanche à 10h00.

Arbitrage des rencontres : Compte tenu de la gestion tendue du volume d'arbitres disponibles pour officier sur les rencontres Seniors et U18, la programmation d'une rencontre U18 le samedi sera un facteur favorisant la présence d'un officiel sur la rencontre.

Toutefois, les clubs sont priés de noter que les deux dernières journées des championnats U18D1 et U18D2 sont programmées le samedi à18h00, en raison des disponibilités des arbitres.

Pour leur programmation annuelle, les clubs souhaitant modifier les horaires de leurs matchs à domicile solliciteront leurs adversaires par un mail collectif avant le début de la saison, avec copie vers la commission

des Jeunes, Une demande officielle de modification de rencontre devra être effectuée si accord du club sollicité, dans les délais impartis par nos Règlements Sportifs (Article 13 des RS).

Coupe GAMBARDELLA : Félicitations aux lauréats du 1er Tour.

FUTSAL JEUNES

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Engagements équipes :

Afin de préparer les premières journées des compétitions futsal. Les clubs sont priés d'engager les équipes U13, U15, U18 pour le 30/09/2021 dernier délai.

Les clubs pourront inscrire 2 équipes dans chaque catégorie.

Afin de favoriser la participation du plus grand nombre de clubs, l'inscription des équipes 2, sera enregistrée selon le rang d'arrivée.

Point des inscriptions au 31 / 08 / 2021 :

- U13 : 40 équipes inscrites pour 72 max.
- U15 : 23 équipes inscrites pour 36 max.
- U18 : 11 équipes inscrites pour 36 max.

District Drôme Ardèche de Football

Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 2 du 06 septembre 2021

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN
Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET
Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN
Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable
Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89
Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Au 06 septembre, les clubs engagés sont : AS Donatienne, BBRM, Boulieu les Annonay, Chateauneuf s/ Isère, Eyrieux Embroye 2, FC Plateau Ardéchois, Félines St Cyr, Hermitage, Joyeuse St Paul, Larnage Serves, Pont La Roche, Rhône Crussol 07, Rochemaure, Ruoms Olympique, Sarras sports, St Alban d'Ay, St Julien Mol., Tournon RC, Trefle foot 1, Bas vivarais, Fc Valdaine.
Soit 21 clubs.
Les calendriers seront faits vendredi soir, 10 septembre.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable
Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89
Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Au 06 septembre, les clubs engagés sont : AS Valensolles, FC Berzème, FC Chabeuil, FC Diois, AS Genissieux, Hauterives Gd Serre, Centre Ardèche, ST Barthelemy de Vals, ST Romain de Surieu 3, Trefle foot 2, Davezieux, Val d'Ay, Vernoux. Soit 13 clubs.

Les calendriers seront faits vendredi soir, 10 septembre.

CHAMPIONNAT U13 F

Responsable
Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2009), les U12 (nées en 2010), les U11 (nées en 2011)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn
Horaire officiel : Le samedi à 15h30

Au 06 septembre, les clubs engagés sont : AS Cornas, AS St Marcelloise, FC 540, Olympique de Valence, Pierrelatte, Rhône Crussol 07, Bas Vivarais. Soit 7 clubs.
Les calendriers seront faits vendredi soir, 10 septembre.

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable
Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2007), U14 (nées en 2008) et U13 (nées en 2009)
Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn
Horaire officiel : Le samedi à 15h30

Au 06 septembre, les clubs engagés sont : AS Cornas, AS St Marcelloise, FC 540, Olympique de Valence, Pierrelatte, Rhône Crussol 07, ES Boulieu les Annonay, Ent. Choméracoise, Eyrieux Embroye, Joyeuse St Paul, St Romain de Surieu, Tournon RC, Davezieux, Vallée du Jabron.
Soit 14 clubs.

Les calendriers seront faits vendredi soir, 10 septembre.

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

La date limite d'engagement des équipes féminines est repoussée au 31 août.
Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2004), U17 (nées en 2005), U16 (nées en 2006) et les U15 (nées en 2007)
Horaire officiel le samedi à 15h30
Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn

Au 06 septembre, les clubs engagés sont : AC Villevocance, AS St Marcelloise, FC 540, Nord Drôme, Pierrelatte, Rhône Crussol 07, Hostun, Ent. Choméracoise, Joyeuse St Paul, Davezieux, Vallée du Jabron, Val d'Ay. Soit 12 clubs.
Les calendriers seront faits vendredi soir, 10 septembre.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Une réunion d'informations et d'échanges aura lieu le vendredi 17 septembre à 19h30 au district avec tous les clubs ayant des équipes féminines jeunes ou séniors. Une invitation va leur être envoyée sur la boite mail officielle avec l'ordre du jour. Nous souhaiterions que les éducateurs de ces équipes puissent être présents sans pour autant dépasser 2 personnes par club.

Le pass'sanitaire est obligatoire.

Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 06
du 08 Septembre 2021

Pour tout renseignement vis-à-vis des arbitres et des clubs, merci de contacter uniquement le Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage, M. Nicolas BRUNEL au 06.70.31.54.43 vous avez aussi la boite mail arbitre **arbitres@drome-ardeche.fff.fr**

REMERCIEMENTS

Le Président de la C.D.A. et toute son équipe remercie la Municipalité de TOURNON SUR RHÔNE pour le prêt des installations sportives ainsi que le club du R.C. TOURNON TAIN pour son accueil chaleureux.

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 11 & 12 SEPTEMBRE 2021

ATTENTION : changement de la permanence du week-end du 11 & 12 septembre 2021

BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43)

REUNION DU BUREAU DU 31 AOÛT 2021

Présents : BRET V. BRUNEL N. GRUAU C. KLEIN F. LE JEUNE A. MARLHIN A. MILHAN E. POMMIER M. PROTOY B. RIPERT J-B. SERGENT C. VIALLET R.
Absents excusés : MLYNARCZYK A. MOUSTIER B.

Le Président ouvre la séance à 19h15 en donnant quelques informations internes puis fait le point sur les différentes catégories et propose :

En D1-> 11 arbitres + Les 5 meilleurs D2 au classement en réserve pour couvrir éventuellement des rencontres de D1
En D2-> repêchage de Mrs BILLON Philippe et BOURDEUX Clément

Ces décisions sont adoptées par l'ensemble du Bureau.

Vu le manque d'effectifs des Assistants 1, il propose, pour pallier ce manque, de désigner des arbitres D1 & D2 en cas de nécessité pour les rencontres de Ligue R3.
Roland VIALLET prend la parole pour faire le point sur les dernières actions techniques et sur le stage à l'initiation d'arbitre du mois d'août ainsi que sur la formation de clôture séance 7 du vendredi 27 août dernier.
Le Président prend la décision, avec l'accord du Bureau, qu'aucune observation ne sera faite avant le 16 octobre prochain.

Cyrille SERGENT prend ensuite la parole pour annoncer son inquiétude sur l'accompagnement des nombreux jeunes stagiaires par le manque de Tuteurs.
le Président reprend la parole pour évoquer le protocole du pass sanitaire pour les différentes compétitions et les formations continues des arbitres.
Il termine par l'organisation des Assemblées Générales.
Fin de la séance à 22h30

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 18 & 19 SEPTEMBRE 2021

• Alexandre MARLHIN (06.19.30.88.17).

Merci de contacter uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur. Toutefois, vous pouvez toujours appeler le Président de la C.D.A. Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43) qui reste évidemment au service des arbitres.

PASS-SANITAIRE & MASQUE OBLIGATOIRE POUR L'ASSEMBLEE GENERALE

ATTENTION : Tous les arbitres majeurs doivent être munis du « PASS-SANITAIRE » pour accéder au site, sinon ils ne pourront participer au test physique et à l'Assemblée Générale.

C'est à dire :
Soit avoir un schéma vaccinal complet
Soit avoir un test PCR ou Antigénique de moins de 72 h négatif
Soit avoir un certificat de rétablissement de la COVID

Le masque est obligatoire pour assister à l'Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES SAISON 2021/2022 (LISTE MODIFIEE)

• Samedi 11 septembre à CHARMES SUR RHÔNE (07)
de 08h00 à 12h30 pour les arbitres D4 & D5

• Samedi 11 septembre à CHARMES SUR RHÔNE (07)
de 13h30 à 18h00 pour les arbitres D3 et d 4 et rattrapage pour les arbitres absents aux précédentes dates et heures.

L'organisation de cette demi-journée sera composée de : 1h30 de Test physique et 2h30 d'Assemblée Générale.

ATTENTION : Il n'y aura aucun rattrapage de l'assemblée général le lundi soir (comme cela se faisait lors des précédentes saisons).

Cependant deux rattrapages uniquement du test physique seront prévus fin septembre et fin octobre.

Les arbitres doivent venir obligatoirement à la date qui correspond à leur catégorie.
Pour toutes absences non justifiées (Justificatif de travail, Certificat Médical, Justificatif de congés) la C.D.A. appliquera le règlement intérieur.

Si vous venez sur une demi-journée qui n'est pas prévu et sans avoir demandé l'autorisation à la commission en arbitrage l'application du règlement sera faite avec 10 points de retrait sur votre note d'assiduité.

Si vous êtes absents justifiés merci d'envoyer votre justificatif à la boîte mail arbitre : arbitres@drome-ardeche.fff.fr ainsi qu'une copie à Roland VIALLET : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Pour toute demande particulière d'absence merci de contacter uniquement le président de la commission en arbitrage.

Les arbitres absents le samedi 4 septembre devront venir au rattrapage le samedi 11 septembre après-midi.
Seuls, les arbitres qui auront renouvelé leur licence et qui seront à jour sur le plan médical (examen médical et licence validé) pourront participer au test physique TAISA
Pour les arbitres qui ne participeront pas au test physique (C.M. ou licence pas valide à date de l'A.G.) vous avez l'obligation d'être quand même présent la 1⁄2 journée, même avec un Certificat Médical.

Voici la liste des arbitres convoqués :
ATTENTION : certains arbitres ont changés de date après accord du président Nicolas BRUNEL

Les arbitres D 4 et D 5 sont convoqués le samedi 11 septembre 2021 à 08 h 00, stade de Charmes sur Rhône (07)

LEBEAU	QUENTIN	STAGIAIRE
MELLITI	TAHAR	STAGIAIRE
SOUMAILA	SOLIHI	STAGIAIRE
BOURDEUX	CLEMENT	District 3
HARRACHE	ABDEL KARIM	District 3
ACHOURI	YOUSSEF	District 4
AMEUR	ZOUHAIER	District 4
AMROUNE	SAMIR	District 4
BAGHOUGHI	AZIZ	District 4
BARHDADI	NADIR	STAGIAIRE
BELKADI	MHAMED	District 4
BERTRAND	SEBASTIEN	District 4
BINAUD	LAURENT	District 4
BOIS	DAVID	District 4
BOIS	CHRISTOPHE	District 4
BOTTEX	RICHARD	District 4
BOUKHETACHE	RACHID	District 4
BOURA	YSSOUFI	District 4
CAUVIN	NICOLAS	District 4
DEYGAS	PHILIPPE	District 4
DOMINGOS DE FARIA	ELDER	District 4
ELAKHMAIRI	MUSTAPHA	District 4
FARIA CARVALHO	BRUNO	District 4
FARNIER	JEAN	District 4
GAILLARD	ENAEL	District 4
GALOYAN	YOURI	District 4
GHARIBIAN	STEPHANE	District 4
GHEBBARI	JEREMY	District 4
GONCALVES	YOANN	District 4
HAFSOUNI	MAHER	District 4
JARNIAC	Sébastien	District 4
KODHAI	ADEL	District 4
LAMY	Felix	District 4
MARTIN GARIN	YANN	District 4
MERMIER	ISMAIL	District 4
MESTOURA	IDRIS	District 4

MIGUEL	DAVID	District 4
NAICH	MOSTAFA	District 4
NDIAYE	FALOU	District 4
NODON	KEVIN	District 4
NOUTAI	ZINSOU	District 4
ORHAN	EMRE	District 4
PERGE	DAVID	District 4
PERRI	VINCENT	District 4
REBOUL	JEAN PIERRE	District 4
ROSSE	DANIEL	District 4
ROSSINI	STEPHANE	District 4
SAINTOIN	DAVID	District 4
SHAMOIAN	RONALDO	District 4
VALENCONY	ANDRE	District 4
YANIK	NAZMI	District 4
ZOUINE	KHALID	District 4
BEATTIE	ELLIOT	Assistant District 2

Les arbitres D 3 et Futsal sont convoqués le samedi 11 septembre 2021 à 13 h 30 stade de Charmes sur Rhône (07)

NOM	**Prénom**	**CATEGORIE**
ANDRE	MYLAN	JAD
BENYEKHEF	ISLEM	JAD
BENYEKHEF	MUSTAPHA	JAD
BUISSON	MATHIEU	JAD
CELLIER	TAO	JAD
CHAZALON	EMILIEN	JAD
DELUBAC	CASSANDRA	JAD
DUPONT	YANIS	JAD
FOURNIER	THIBAUD	JAD
KHEBIBECHE	YANIS	JAD
ROMEGOUX	CLEMENT	JAD
TOMASSET	MATHIAS	JAD
WADJIB	IMRANE	JAD
YILDIZ	FATIH	JAD
DE JESUS SOUSA	JOSE	District 1
MEYER	DAVID	District 1
ALBERT CHEVAL	FANNY	District 3
AZCUE	AXEL	District 3
BAUDUIN	SYLVAIN	District 3
BERNEZET	STEVEN	District 3

CALATAYUD	RENAUD	District 3
CARROUGE	ROMUALD	District 3
CHAABANE	MEDHI	District 3
CHAVANON	BRUNO	District 3
COISSARD	STEPHANE	District 3
DJERIDI	IDRISS	District 3
DUPUIS	MARC	District 3
EL HASSOUNI	BRAHIM	District 3
KAYA	BUNYAMIN	District 3
KHALDI	KAMEL	District 3
MALOSSE	SEBASTIEN	District 3
RAHIBI	MEHDI	District 3
SAADA	HACHEMI	District 3
WEBER	STEPHANE	District 3
AURIC	FREDERIC	District 5
BARBOSA	LAURENT	District 5
KHIATI	NACER	District 5
LE JEUNE	ALAN	District Assistant 2
GELIBERT	J-Christophe	Futsal

PORTAIL FFF

La C.D.A vous informe que si vous rencontrez un problème avec votre Portail FFF, vous devez contacter la Ligue à l'adresse ci-après : « informatique@laurafoot.fff.fr »

DOSSIERS MEDICAUX

Pensez à renvoyer votre dossier médical le plus tôt possible et allez consulter l'article concernant les dossiers médicaux sur le site du District. Si vous rencontrez des difficultés avec votre dossier, vous pouvez prendre contact avec le Président de la Commission du Statut de l'Arbitrage : M. MILHAN Eric au : 06.47.13.29.12

OBSERVATION 2021/2022

La C.D.A vous informe qu'il n'y aura aucune observation (Jeunes & Adultes) faite avant le 16 octobre2021.

ASSEMBLEE GENERALE DES OBSERVATEURS & TUTEURS SAISON 2021/2022

La Commission Départementale des Arbitres vous informe que, comme chaque année, une Assemblée Générale est prévue en début de saison.
Celle-ci se tiendra le vendredi 01 Octobre 2021 à 19h00 au Siège de notre District.

D'autre part la C.D.A demande à tous ceux qui ne sont plus en activité d'être présents lors de l'Assemblée Générale des Arbitres du samedi 11 Septembre 2021 après-midi à partir de 14h00 à CHARMES SUR RHÔNE.

(Lors de l'Assemblée des Observateurs/Tuteurs, nous ne reviendrons pas sur les modifications

réglementaires).

COURRIERS DES CLUBS

. **ESP. HOSTUNOISE :** Courriel demandant un arbitre pour toute la saison à domicile pour son équipe seniors 2 en D4. Lu et noté. Votre demande sera exhaussée selon la disponibilité de notre effectif.

COURRIERS DES ARBITRES

. **SOUL Khaled :** Courriel pour nous informer de son indisponibilité jusqu'au 02 octobre (Certificat Médical). Lu et noté. Bon rétablissement.

. **LE JEUNE ALAN :** Courriel demandant à ne pas être observé cette saison vu son arrêt en fin de saison. Lu et noté.

. **THOMASSET Mathias :** Courriel nous informant de son absence à l'A.G. du 04 septembre suite à une blessure. Lu et noté dans l'attente d'un Certificat Médical.

. **CHABBAT Maurice :** Courriel nous adressant sa prolongation d'arrêt de travail jusqu'au 28/09/2021 inclus. Lu et noté.

. **GALOYAN Youri :** Courriel pour nous informer de son indisponibilité le dimanche 12 septembre 2021, justificatif lu et noté.

. **BOURA Yssoufi :** Courriel s'excusant de son absence du match de Coupe Gambardella du samedi 04 septembre 2021. Lu et noté. La C.D.A. appliquera le règlement intérieur.

. **MATAICH Mouaad :** Courriel pour nous informer de son changement d'adresse postale, lu et noté.

. **VICHERY Morgan :** Courriel pour nous informer de sa démission du corps arbitral de la Ligue et du District. Lu et noté. La C.D.A. regrette tout en acceptant sa décision et le remercie pour tous les services rendus.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « **le Football et ses règles** » édition 2022 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ *(chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football).*

Le Président	**Le secrétaire**
Nicolas BRUNEL	**Jean Baptiste RIPERT**